

DCM N° 2024-04/018

Séance du 12 avril 2024

Le conseil municipal dûment convoqué le 12 avril 2024 à 18h, s'est réuni en session ordinaire, en mairie de Choisey, **sous la présidence de Madame THEVENIN Hélène, Maire**

Date de la convocation : 05 avril 2024	La liste des délibérations affichée et publiée le 15 avril 2024
Nombre de conseillers en exercice : 13	

PRESENTS : THEVENIN Hélène, BARRET-PAQUES Béatrice, BARTHE Olivier, CRETIN Bérengère, DIAS Edouard, DUBOIS Stéphane, LACROIX Marie-Paule, MAUPOIL Florence, METRAILLE Thomas, SIBILLE Laurent (10 présents)

ABSENT(S) Excusé(s) : DEMONT PRENAT Sylvie, LAVRUT Arnaud, VALENTE Nathalie

POUVOIRS en application de l'article L. 2121-20 de la loi n° 96-142 du 21 février 1996 du CGCT, ont donné pouvoir écrit de voter en leur nom :

NOMS DES MANDANTS	A	NOMS DES MANDATAIRES
Mme VALENTE Nathalie	à	M. DIAS Edouard
M. LAVRUT Arnaud	à	Mme BARRET PAQUES Béatrice

Secrétaire de séance : Monsieur SIBILLE Laurent désigné conformément à l'article L.2121-6 du CGCT.

OBJET : Validation de la répartition des subventions 2024 versées aux associations dans le cadre du vote du budget primitif communal de l'exercice

La commission communale des finances réunie le 05 avril 2024 soumet au vote du conseil municipal une répartition des subventions 2024 pouvant être accordées aux associations dans le cadre du vote du budget primitif de l'exercice en cours.

Le montant total des prévisions de subventions aux associations (C/65748) s'élève à 6 600 €.

La commission des finances propose également d'apporter un soutien complémentaire aux projets locaux sous certaines conditions : versement d'une aide à postériori sur présentation de factures.

Il s'agit donc d'une subvention complémentaire accordée après la réalisation de l'action ou du projet abouti au cours de l'année 2024 :

Associations locales	Projet 2024 soutenu	Subvention versée à postériori sur présentation de factures
AS Choisey	Amélioration et remise aux normes du stade : travaux, nouvelles installations, achat de matériel	2300 € maximum
Choisey et son patrimoine	Mise en valeur du patrimoine communal : circuit patrimoine, cadran sous arcades, expo., projet livre sur Choisey, décors des bâtiments com.	1500 € maximum
A.C.C.A. La Saint Hubert	Achat de miradors	500 € maximum

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal APPROUVE la répartition des subventions versées dans le cadre du vote du budget primitif communal 2024 et détaillée dans ce document budgétaire en annexe B8 page n°54.

Le montant total des prévisions de subventions aux associations (C/65748) s'élève à 6 600 €.

ACCEPTE de verser aux 3 associations locales précitées une aide complémentaire dans les conditions énumérées ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois, an susdits.

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Le Maire,
THEVENIN Hélène

